

DÉCISION DE LA COMMISSION**du 14 octobre 2009****relative à la prorogation du mandat du groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies et de celui de ses membres**

(2009/757/CE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) Le mandat du groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies (GEE) a été renouvelé par la décision 2005/383/CE de la Commission ⁽¹⁾.
- (2) Le mandat des membres du GEE a été renouvelé pour une période de quatre ans par la décision 2005/754/CE de la Commission ⁽²⁾.
- (3) Le mandat actuel du GEE et celui de ses membres expireront donc le 20 octobre 2009.
- (4) Il convient que la nouvelle Commission examine la question du mandat du GEE et de celui de ses membres.
- (5) Pour permettre au GEE de continuer à exercer ses fonctions jusqu'à l'adoption de nouvelles décisions relatives à

son mandat et à celui de ses membres, il y a lieu de proroger le mandat actuel du GEE ainsi que celui de ses membres,

DÉCIDE:

Article premier

Le mandat actuel du GEE, tel que prévu par la décision 2005/383/CE, est prorogé jusqu'au remplacement de ladite décision.

Le mandat actuel des membres du GEE, tel que prévu par la décision 2005/754/CE, est prorogé jusqu'au remplacement de ladite décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le 21 octobre 2009.

Fait à Bruxelles, le 14 octobre 2009.

*Par la Commission**Le président*

José Manuel BARROSO

⁽¹⁾ JO L 127 du 20.5.2005, p. 17.

⁽²⁾ JO L 284 du 27.10.2005, p. 6.